



## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR** **RÈGLEMENTS 705-06-2018 ET 712-19-2018**

AVIS est donné :


QUE le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 13 mars 2018, les règlements suivants :

- Règlement 705-06-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin d'ajouter les zones A1-107 et A1-111 au domaine d'application de l'usage conditionnel "agrandissement ou remplacement d'un usage dérogatoire au Règlement de zonage et protégé par droit acquis" »;
- Règlement 712-19-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin modifier les limites des zones C-21 et C-23 et d'ajouter des usages autorisés dans les zones C-21, A1-107 et A1-111 »

QUE ces règlements sont entrés en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville, soit le 16 mars 2018;

QUE toute personne peut consulter ces règlements au bureau de la soussignée, situé à l'Hôtel de ville, 575, rue Principale, Saint-Amable, pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Saint-Amable, ce 22 mars 2018.

  
Geneviève Lauzière, L.L. B.  
Greffière et sec.-trés. adj.